



INFORMATION SUR LE DROIT À L'IMAGE, LE DROIT D'AUTEUR ET LA GESTION DES DONNÉES

Définitions – cadre réglementaire

Le droit à l'image est lié à votre droit au respect de la vie privée.

L'image peut être une photo ou une vidéo sur laquelle vous êtes identifiable, dans un lieu privé ou dans un lieu public.

Toute personne, célèbre ou anonyme, est protégée par le droit à l'image.

Le photographe/vidéaste doit obtenir votre accord écrit avant de diffuser votre image, par exemple pour diffuser votre image sur Internet. Il ne peut pas se contenter de votre consentement à être photographié ou filmé.

Le droit de l'image s'attache à définir les garanties offertes aux œuvres et à leurs auteurs, les œuvres pouvant être une image, une photographie, un article de presse, un logo, une documentation technique, un cours, ...

Le droit d'auteur est un droit de propriété composé d'attributs d'ordre intellectuel, moral et patrimonial (droit d'exploitation de l'œuvre).

Tout acte de représentation ou de reproduction d'une œuvre, sans l'accord des auteurs, est illicite et constitue le délit de contrefaçon, délit pénal sévèrement réprimé.

Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Publier l'image sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300000 euros d'amende.

L'association Isis vous demande donc de laisser vos téléphones, appareils photos ou caméras dans vos sacs pendant les temps de formation.

Gestion des données personnelles : l'association Isis peut être amenée à collecter des informations personnelles (noms, date de naissance, adresse, profession...) dans le cadre du suivi de votre formation. Ces données ne font l'objet d'aucune autre utilisation et respectent votre droit à la vie privée.

Sources : art.9 Code Civil, art.226-1 et 226-8 Code Pénal, art. L111-1 et L335-2 et suivants Code de Propriétés Intellectuelle, CNIL.

Accord écrit

Je soussigné(e).....

né(e) le __ / __ / __ à.....

-autorise¹ n'autorise pas¹ l'association Isis à prendre des photos de moi durant la formation et à les diffuser sur son site internet et les réseaux sociaux.

-m'engage à ne prendre aucune photo ou vidéo pendant la formation.

-m'engage à n'utiliser les supports remis lors de la formation que dans le cadre de mon projet de formation et à ne pas les reproduire et/ou les diffuser, même partiellement.

Pujaut, le __ / __ / __

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

¹ barrer la mention inutile